

5° Environ 2 millions d'acres de terre entre les rivières Red-Deer, Saskatchewan-sud et Battle, s'étendant à partir des districts de Hanna et Youngstown jusqu'à Saskatoon (Sask.), à l'est.

6° Plusieurs autres étendues le long des rivières Oldman, Waterton et Belly, y compris les districts United, Mountain-View, Leavitt et Aetna, ainsi que des étendues le long du ruisseau Willow.

Les données relatives au débit des cours d'eau, les cartes topographiques et d'autres données établies à la suite de ces relevés ont servi de point de départ aux études faites depuis concernant l'irrigation et l'énergie hydraulique. Ces relevés de base, complétés par d'autres études détaillées, constituent les renseignements à l'aide desquels on arrêtera les plans de la mise en valeur définitive des ressources hydrauliques de la province. Depuis 1935, l'organisme de la mise en valeur des ressources hydrauliques, établi en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, a effectué d'autres relevés et recherches et a collaboré à l'exécution de plusieurs entreprises, grandes et petites.

Ces dernières années, la Compagnie hydro-électrique de Calgary a terminé une étude passablement vaste et détaillée des ressources hydrauliques de la rivière à l'Arc et de ses tributaires. A la suite de cette étude, elle a construit un certain nombre de réservoirs hydrauliques et de centrales d'énergie sur ce cours d'eau.

En vertu d'un décret du conseil du 17 février 1951, le Comité de l'aménagement hydraulique des rivières Sainte-Marie et Milk a été institué pour enquêter et faire rapport sur les nombreuses questions relatives à l'irrigation du sud de l'Alberta, y compris les approvisionnements d'eau disponibles au Canada en provenance des rivières Waterton, Belly, Sainte-Marie et Milk, le moyen le plus pratique d'utiliser ces eaux le plus avantageusement possible, les avantages que retireraient les autorités fédérales et provinciales de l'aménagement hydraulique, la répartition des frais, les méthodes de financement à adopter et le reste. Le Comité a fait une étude très minutieuse et publié un rapport détaillé et complet à l'égard non seulement des entreprises visant les cours d'eau internationaux mais aussi d'autres entreprises en Alberta.

Entreprises d'irrigation en cours.—L'irrigation sur une vaste échelle a été commencée par l'*Alberta Railway and Irrigation Company*. Cette compagnie, née de la fusion de l'*Alberta Railway and Coal Company* et de la *North West Coal Company*, a été constituée en 1883 aux fins d'irriguer de vastes étendues de terres arides au sud et à l'est de Lethbridge. Le gouvernement fédéral avait cédé ces terres à titre de subvention à la construction des chemins de fer dans la région. L'entreprise, la première autorisée en vertu de la loi sur l'irrigation du Nord-Ouest, a été achevée d'abord en 1902 pour amener de l'eau de la rivière Sainte-Marie à quelque 3,600 acres de terre des régions de Magrath, Lethbridge, Stirling et Raymond. Le Pacifique-Canadien et la *Canada Land and Irrigation Company*, qui détenaient également de vastes étendues de terres arides, ont entrepris par la suite de vastes travaux d'irrigation dans le bassin hydrographique de la rivière à l'Arc.

Le rapport du Comité de l'aménagement hydraulique des rivières Sainte-Marie et Milk, présenté le 16 février 1942 au ministre des Mines et Ressources à Ottawa*, fait l'historique de l'*Alberta Railway and Irrigation Company*, de la section occiden-

* *Report on Further Storage and Irrigation Works Required to Utilize Fully Canada's Share of International Streams in Southern Alberta*, Imprimeur du Roi, Ottawa. Prix, 50c.